

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gerard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 010-2509/10/CC

**■ Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial pour le réaménagement de voirie liée à l'opération d'extension du Centre Bourse - Marseille 1er arrondissement
DUFH 10/5606/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille se sont engagées dans un projet de requalification du centre ville.

Le projet d'extension du Centre Bourse et la requalification de ces abords s'inscrivent ainsi dans le cadre de cette requalification et notamment dans la dynamique d'embellissement et d'attractivité de Marseille Provence désignée Capitale Européenne de la Culture 2013.

Les propriétaires du Centre Bourse envisagent la valorisation architecturale des façades et la construction d'une extension du centre commercial sur plusieurs parcelles jouxtant cet équipement. Le foncier nécessaire aux constructeurs, à savoir les sociétés SC Centre Bourse, SCI Vendôme commerces et la Société des Grands Magasins Galerie Lafayette, sera cédé par la Communauté urbaine et par la Ville après désaffectation et déclassement des espaces à usage public.

L'extension du bâtiment rend nécessaire le réaménagement d'une partie de la voirie des réseaux et du mobilier urbain de la rue Reine Elisabeth et de la rue Bir-Hakeim.

En conséquence, en application des articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du Code de l'Urbanisme, les constructeurs, la Ville de Marseille et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se sont rapprochés afin de convenir des conditions de mise en œuvre du Projet Urbain Partenarial lié à l'opération de construction, définies dans la convention ci-annexée.

Cette convention permet de faire financer les travaux de réaménagement de voirie liés à cette opération par les constructeurs.

L'institution du Projet Urbain Partenarial (P.U.P) relève de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Cette convention est conclue entre Marseille Provence Métropole et les constructeurs, la Ville de Marseille cosignant ce document pour la maîtrise d'ouvrage relevant de ses compétences municipales.

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010**

Il est ainsi proposer d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, à la signer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;

- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 16 novembre 2009 demandant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour son adaptation suite à la suppression de la ZAC de la Bourse ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'accompagner le projet d'extension du Centre Bourse participant dans le cadre de la requalification, d'embellissement, d'attractivité de Marseille, Capitale Européenne de la Culture 2013 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de Projet Urbain Partenarial, ci annexée, entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'indivision Centre Bourse et la Société Grands Magasins Galerie Lafayette.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 010-2509/10/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010